

Nolwenn Montagny
Conseillère municipale de St Mandrier-sur-Mer
5 av du Languedoc
83430 St Mandrier
n.montagny@hotmail.fr

Saint Mandrier, le 5 Août 2022

M. le Maire
Hôtel de Ville Place des Résistants
83430 Saint Mandrier

Objet : Restrictions de la consommation d'eau d'alimentation

Monsieur le Maire,

Outre les arrêtés préfectoraux « sécheresse », un nombre croissant de municipalités varoises ont émis des arrêtés demandant aux habitants de leur commune de limiter leur consommation d'eau à 200l par personne et par jour. Ce volume est supérieur au volume moyen journalier de la consommation des français (150l/personne/jour) et n'est évidemment pas suffisamment incitatif compte-tenu de l'ampleur de la crise de sécheresse en cours. Et ce, d'autant plus que les prévisions météorologiques pour les semaines à venir n'indiquent pas une amélioration de la situation à court terme et donc la persistance de la sécheresse actuelle.

Aussi, la commune de Saint Mandrier n'ayant pas de source d'alimentation en eau d'alimentation sur son territoire nous vous demandons de bien vouloir promulguer rapidement un arrêté municipal édictant **des restrictions** quant à la consommation d'eau d'alimentation. Précisément, afin de préserver cette eau pour l'alimentation, ces restrictions doivent concerner l'interdiction de l'arrosage des espaces verts de la commune et des jardins privés, en particulier ceux des copropriétés qui sont de grosses consommatrices, le lavage des véhicules ainsi que le remplissage des piscines.

De même, comme c'est d'ores et déjà le cas dans de nombreuses communes littorales, et comme mesure incitative et de prise de conscience de l'urgence à réaliser des économies d'eau, nous vous demandons également de faire couper l'alimentation des douches des plages, *a minima* durant la période où les plages ne sont plus surveillées. Cette mesure doit être accompagnée d'une information explicative sur chaque site accompagnant le panneau d'information sur la qualité des eaux de baignade des plages.

Nous vous demandons également en tant que vice-président chargé à l'environnement de TPM de promouvoir ces restrictions en faisant que ces mesures soient généralisées à l'ensemble des communes de la métropole afin d'éviter que des restrictions plus drastiques soient prises avant la fin de la saison estivale.

Compte tenu de l'évolution du climat, nous vous demandons également de définir un plan d'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur la commune pour commencer à faire face aux conséquences des sécheresses telles que prévues par les nombreuses études scientifiques. Nous proposons notre participation à un groupe de travail sur ce sujet s'il était créé.

Dans l'attente de connaître les suites que vous donnerez à ces propositions et en particulier les contrôles que vous mettrez en place pour les faire respecter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vague mandrénne
Mme Nolwenn Montagny

Copie : TPM